Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

SLOW



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES DE 100-0064-2164000655-20220608-2022\_41-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA

Séance 8 juin 2022 à 19h00 / 2022ko ekainaren 8ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
2 juin 2022 /	27	18
2022ko ekainaren 2a		

## Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

## Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)

Absents/ Hor ez izenak: Nicolas DANEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

## 2022-41 Participation 2021/2022 aux frais de fonctionnement Ikastola / Ikastolaren ibilmoldearendako 2021/2022ko diruzko partehartzea

Dans le cadre du contrat d'association liant l'Ikastola d'Ascain à l'Etat le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année 2021/2022 doit être fixé.

En se référant aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année écoulée (747,06 € / élève), il est proposé une actualisation du montant de la participation communale à l'Ikastola.

Le Conseil, oui cet exposé, à l'unanimité,

Considérant que l'Ikastola compte dans ses effectifs 57 élèves résidant à Ascain et 7 élèves résidant à l'extérieur inscrits au titre de la fratrie à compter de la rentrée de septembre 2021, soit un total de 64 élèves,

FIXE le forfait communal de l'Ikastola d'Ascain pour l'année scolaire 2021/2022 à 47 811,84 € (747,06 € x 64

élèves), réparti comme suit :

37 080,77 € en personnel détaché

8 072,33 € frais

frais de consommation d'eau, d'électricité

494,40€

frais d'entretien des bâtiments

386,24€

frais d'assurance

1 778,10 €

en participation financière.

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

3 L U

**DÉCIDE** que la participation financière communale ainsi fixée pour 2021/20 LD: 064-216400655-20220608-2022\_41-DE soit 148,18 €/mois, et continuera à être versée en 2023, sur les mêmes bases, jusqu'à la prise à effet de la délibération 2022/2023.

**AJOUTE** qu'un acompte de 9 984,73 € ayant déjà été versé pour les mois de septembre 2021 à mars 2022, sur la base du forfait de l'année précédente (1 426,39 € /mois x 7), un trop perçu de 8 206,63 € a été versé pour solder l'année scolaire de septembre 2021 à aout 2022.

A partir de septembre 2022, il conviendra de verser 148,18 € x 4, soit 592,72 € jusqu'en décembre 2022. Ainsi, la participation financière de la Commune sur l'année civile 2022 (janvier à décembre) inscrite au Budget 2022 s'élèvera à 4 871,89 €.

PRÉCISE que les calculs sont effectués à partir des effectifs de chaque rentrée pour l'année scolaire qui suivra.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER